

VILLEFRANCHE DE CONFLENT - Commune
PYRENEES-ORIENTALES
ARRETÉ DU MAIRE :DM_015_2024
FIN DE LOCATION - 71 RUE SAINT JEAN

Le Maire de Villefranche de Conflent

Vu la délibération du Conseil municipal du 20 juin 2020 relative à la délégation consentie en application des dispositions de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, notamment la décision de la conclusion et de la révision du louage de chose pour une durée n'excédant pas douze ans

Vu la délibération DM_020_2023 du 24/07/2023 autorisant l'établissement d'un bail de location de droit commun relatif au 71 rue saint Jean

Vu le bail de location de droit commun du 15/08/2023

Vu la demande la société BOURDARIOS représenté par M. Gerrit VAN ENIS en date du 26/09/2024 de résiliation du bail à compter du 30/09/2024

Décide :

ARTICLE 1: La résiliation sera effective au 30/09/2024.

ARTICLE 5 : Monsieur le Maire et Monsieur le comptable public sont chargés de l'exécution de la décision.

Fait à Villefranche de Conflent le 1^{er} octobre 2024

Le Maire
Patrick LECROQ



Patrick Lecroq

Date de transmission de l'acte: 01/10/2024

Date de réception de l'AR: 01/10/2024

066-216602235-DM_015_2024-AU

AGEDI